

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 13 JANVIER 2021

SAISON BLANCHE, ANNÉE NOIRE : LE S.O.S DES ENTREPRISES QUI AMÉNAGENT LES STATIONS DE SKI

Le Cluster Montagne et l'AFMONT rassemblent les entreprises françaises, qui aménagent les territoires de montagne et notamment les domaines skiables. Au total, ce sont 450 entreprises concernées, représentant 5500 emplois et 1 milliard d'€ de chiffre d'affaires annuel.

Le Cluster Montagne et l'AFMONT regrettent la non ouverture des remontées mécaniques, malgré les efforts déployés par les acteurs de la montagne, dont l'Association Nationale des Maires de Stations de Montagne et Domaines Skiables de France.

« La fermeture administrative renouvelée des remontées mécaniques a des conséquences économiques dévastatrices pour nos entreprises et nos stations de montagne. Des milliers d'emplois sont ainsi en jeu, des emplois reconnus pour leurs savoir-faire et qui s'exportent sur l'ensemble des montagnes du monde » explique Patrick GRAND'EURY, Président du Cluster Montagne.

Les pertes de chiffre d'affaires des fournisseurs, industriels, partenaires et experts français des domaines skiables approchent les 35 % en 2020. En l'absence d'activité des remontées mécaniques, la situation va considérablement s'aggraver en 2021 et il faudra attendre la fin de la saison d'hiver 2021-2022 pour une éventuelle reprise des projets d'investissements !

Un écosystème en péril

Une saison « blanche » signerait une année « noire » pour les entreprises de l'aménagement de la montagne, comme pour les domaines skiables, qui pourraient perdre là les solutions qui contribuent à la performance, l'attractivité et la compétitivité de leur univers.

« L'ensemble des entreprises travaillant pour les domaines skiables et les territoires de montagne va connaître une baisse d'activité considérable en 2021 et 2022 consécutive aux fermetures administratives. Il est impérieux et légitime qu'elles soient éligibles aux dispositifs d'aides spécifiques de l'Etat (liste S1-S1bis) au même titre que les autres professionnels des domaines skiables » insiste Didier BIC, Président de l'AFMONT.

En parallèle, les entreprises de l'aménagement de la montagne appellent à travailler sur un grand plan de relance de la montagne française. Un plan nécessairement ambitieux, susceptible de sauver les entreprises et les emplois du secteur.

La filière française de l'aménagement de la montagne est une filière d'excellence de l'industrie nationale, dynamique, territoriale, innovante, très présente à l'international et pourvoyeuse d'emplois.

La filière française de l'aménagement de la montagne ne peut pas être la « grande oubliée » des dispositifs d'aides ou des plans de relance à venir et rester définitivement sous l'avalanche de la Covid-19 !

CONTACTS

Claire-Marie SIGNOURET – Plus2Sens

clairemarie@plus2sens.com – 06 14 61 82 95

Patrick GRAND'EURY – Président du Cluster Montagne

p.grandeury@cluster-montagne.com

Didier BIC – Président de l'AFMONT

Didier.Bic@pistenbully.fr

Le Cluster Montagne

Créé en 2012 à l'initiative de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Cluster Montagne est l'accélérateur de développement durable et d'innovation en montagne. Ses actions de mise en réseau, de formation, de soutien à l'innovation et au développement commercial de ses entreprises membres (industriels, équipementiers, bureaux d'études, services, start-up) s'opèrent en lien étroit avec les institutions professionnelles et les établissements de recherche et de formation de la filière. Le Cluster Montagne contribue ainsi à la performance durable, à l'attractivité et à la transformation des destinations touristiques de montagne. Il est aussi l'ambassadeur du savoir-faire français à l'international. Le Cluster Montagne compte 235 membres.

L'Afmont

L'Afmont est une association loi 1901 créée en 2008. Son but principal est de regrouper les entreprises fournissant des matériels et services pour l'aménagement de la montagne en vue de mener des actions conjointes. Les missions de l'Afmont sont proches de celles d'un syndicat professionnel, qu'elle n'est cependant pas en raison de la diversité des secteurs industriels et tertiaires représentés, rendant notamment impossible l'existence d'une convention collective. L'Afmont mène des actions communes au service d'un collectif et de l'intérêt général : sa vocation est de coordonner, de mettre en relation, et de regrouper l'ensemble de ses membres chaque fois qu'une thématique l'exige.
